

## Augmenter la valeur des titres Edenred Repas

## **POURQUOI?**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, **la valeur maximale du titre-repas passe à 10€ par jour**. Il s'agit du montant maximal que l'employeur peut offrir à ses collaborateurs par jour presté.

Suivez cette évolution, vous y gagnez fiscalement (4€ seraient dorénavant déductibles si vous octroyez 10€/jour)\* et humainement : boost de motivation, de rétention, d'engagement et d'attractivité pour vous démarquer de la concurrence.

Soyez prêts dès le 1er janvier!

## **COMMENT VOUS Y PRENDRE?**

- 1. Adaptez la convention existante
  - Suivez l'évolution de votre convention sectorielle qui s'applique via votre commission paritaire
  - Modifiez la CCT ou les conventions individuelles avec la nouvelle valeur faciale (ex. : passage de 8 € à 10 €).
  - Précisez la répartition des contributions (employeur/salarié).





C'est une belle occasion de renforcer votre lien. Nous vous fournirons un kit de communication prêt à l'emploi et, bien sûr, les informerons nous-mêmes également.

- ✓ 3. Mettez à jour vos systèmes RH et de paie
- 4. Communiquez à votre secrétariat social la nouvelle valeur journalière
- 5. Adaptez la valeur lors de votre commande

Modifiez le montant journalier dans le champ « valeur faciale » du fichier de commande ou en ligne.



N'oubliez pas également d'adapter vos offres faites aux candidats, c'est un levier de négociation intéressant.